

*CERCLE d'ÉTUDES*  
*du PATRIMOINE et de l'HISTOIRE de SOSPEL*

*OU*  
*CAHEGNE*



*Photo Iris Blancardi*

*“Ou cahagne” était le lumignon simple et rustique que les Sospellois accrochaient le plus souvent dans la cheminée. Ses origines se perdent dans la nuit des temps.*

*Avec sa mèche baignant dans un fond d'huile d'olive, il répandait une petite et douce lumière bien utile pour se déplacer dans la maison ou l'écurie.*

*Dans ce bulletin, le Cercle souhaite apporter quelques petites lueurs sur divers aspects de l'Histoire et du Patrimoine de Sospel :*

- \* Les origines du nom de Sospel, de Cespedelli à Sousper.*
- \* La ligne de tramway de Menton à Sospel.*
- \* Une sentence arbitrale de 1217 relative aux zones de pâturages.*

*2006 - N°1*

# *Le nom de Sospel à travers les siècles*

## *de Cespedelli à Sousper*

Le nom de notre village est maintenant **Sospel** et lorsque nous utilisons encore notre dialecte nous prononçons **Sousper** ou **Susper** pour le désigner. Mais au fil du temps, ce toponyme, presque millénaire, n'est pas resté immuable. Faisant partie du vocabulaire sospellois, il a subi les mêmes règles d'évolution que les autres mots du parler dialectal.

Il semble donc intéressant de connaître la manière dont les anciens Sospellois ont dénommé leur petite patrie et les diverses formes que l'on retrouve dans les textes au cours des siècles :

— A partir de **Cespedelli**, première forme latine écrite du nom de Sospel, en 1095, on peut déduire que **Cespedel** était utilisé dans le parler populaire du XIIe siècle.

*De Verca - 1er Octobre 1095*  
*"Actum in loco Cespedelli feliciter."*

— Après une évolution dialectale classique, le 30 août 1157, ce sont les hommes de **Cespeel** qui ont juré fidélité à la commune de Gênes. De même, en 1217, une sentence arbitrale sous contrôle génois était rédigée à **Cespeello**, forme ligurienne du toponyme original. A la fin du XIVe siècle, nous retrouvons à nouveau **Cespeel** dans la transcription des phrases dialectales d'époque, mentionnées par Eugène Cais de Pierlas.

*"...ta mayre venia de noyte cum cammier de Cespeel e va de note per Cespeel". (Cais - XVe siècle)*

— D'abord une instabilité, puis une mutation définitive, vers le milieu du XVe siècle, ont modifié la prononciation de la première syllabe du mot. Dans le parler local Cespel s'est transformé en **Sospel**. Ainsi au début du XVIIIe siècle, des poètes sospellois utilisaient cette forme " *Sospel* " dans leurs vers en langue italienne. (cf. Sigismondi Alberti " *Istoria della Città di Sospello* " - 1728).

*"Tra due bei colli in verde valle amena*  
*Erge Sospel de Fasti suoi gli onori..."*  
*Padre Onorato Imberti, Ocupato di Sospello.*

De même, les documents officiels, en latin à cette époque, nous confirment ce changement de la syllabe initiale : après la forme **Cespitello**, encore utilisée au début du XVe, nous trouvons **Sospitello**, dans des actes jusqu'au XVIIe siècle.

*Une charte, du 8 Juillet 1376, mentionne déjà :*  
*- Guilhelmus Sarde de Cespitello*  
*- Johanne Dalvernanti de Sospitello*

C'est la langue parlée qui a provoqué cette modification de la langue écrite afin que le nom de

la Cité demeure compréhensible et identique autant dans les documents que dans le parler populaire.

— Après l'abandon progressif du latin, l'italien est devenu la langue obligatoire en 1561. La forme **Sospello** s'est trouvée définitivement fixée dans la langue officielle, jusqu'au milieu du XIXe siècle et même pendant la période révolutionnaire.

— Ce n'est qu'après l'annexion française, en 1860, que **Sospel** est devenu le toponyme officiel de la République Française, retrouvant alors la prononciation locale du XVIIIe siècle.

*Cependant, le 31 mai 1861, une lettre était encore intitulée "Mairie de Sospello", avec au bas le tampon officiel du "Maire de Sospel".*

— Mais parallèlement notre dialecte avait évolué librement. Il donnait **Souspel** en 1793, puis **Sousper/Susper** à la fin du XIXe siècle. Tandis que pour d'autres parlers ce sera **Souspèu** en Nissart, **Souspé** en Mentounasc et **Souspel** à Moulinet.

— Il faut remarquer que du XIIIe au XVIIe siècle le toponyme du village a été différent pour les Provençaux, passant de la forme latine **Aspezello** (1252), à **Spesel**, puis **Lespel et Espel**, de 1595 à 1652.

Ainsi c'est tout un foisonnement de formes du toponyme du village que l'on retrouve dans les actes officiels et dans l'évolution d'un millénaire du parler populaire.



Dès le XVIIe siècle quelques interprétations, plus ou moins contestables, ont été avancées sur les origines du toponyme : tels **Hospitellum** (*hospice*) ou **Sospes Tellus** (*terre de salut*). Mais depuis le début du XXe siècle, plusieurs linguistes et des historiens sont unanimes pour rattacher Sospel au latin **Cæspes + le suffixe ellum ou ellus**.

A l'époque du latin classique ce mot signifiait : " *motte de gazon, terre recouverte de gazon* ". Au cours des siècles son sens s'est modifié ou élargi et dans le latin médiéval **Cespes** indiquait les significations suivantes :

- \* *un domaine, une propriété rurale.*
- \* *une éminence, un tertre, une élévation.*

Peut-être avant le XIe siècle, Cespedelli aurait pu désigner soit un domaine rural sur les bords de la Bévéra, soit une élévation au confluent de la Bévéra et du Merlanson.

Cette seconde hypothèse expliquerait alors la forme provençale Aspezello (de asper = hauteur rocailleuse).

# LES DIFFERENTES FORMES DU NOM DE SOSPEL

du XIème au XXème siècle

| Rattachement politique | Provençal  | Formes latinisées            | Formes dialectales  | Formes italiennes                 | Siècles écoulés |
|------------------------|--|------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Vintimille             |  | 1095<br>CESPEDELLI           | *CESPEDEL           |                                   | XIème           |
| 1130                   |  |                              | 1157<br>CESPEEL     | <b>Dialecte</b>                   | XIIème          |
| Gênes                  |  | 1229                         |                     | 1217<br>CESPEELLO                 |                 |
|                        | 1252<br>ASPEZELLO<br>ASPEZELLI   | CESPITELLO                   |                     | ▼                                 | XIIIème         |
| 1258                   |  |                              |                     | ▼                                 |                 |
| Provence               |  | CESPITELLI                   |                     | ▼                                 |                 |
| 1388                   | XIVème<br>al SPESEL  |                              | 1389-1450<br>CESPEL | ▼                                 | XIVème          |
|                        |  | 1439                         |                     | ▼                                 |                 |
|                        |  | 1448                         |                     | ▼                                 | XVème           |
| Savoie                 | 1499<br>a LESPEL<br>1516<br>al ESPEL<br>1552-1553<br>a LESPEEL<br>1595-1652<br>ESPEL | SOSPITELLO<br><br>SOSPITELLI |                     | <b>Italien</b>                    |                 |
|                        |  | 1696                         | 1683<br>SOSPEL      | 1533                              | XVIème          |
| 1793<br>France         |  |                              | 1793<br>SOUSPEL     | SOSPELLO                          | XVIIIème        |
| 1814<br>Sardaigne      |  |                              |                     |                                   |                 |
| 1860                   |  |                              | SOUSPÈR<br>SUSPÈR   |                                   | XIXème          |
| France                 | Nissart<br>SOUSPÉU   | ◀ ◀ ◀ ◀                      |                     | 1860                              | X Xème          |
|                        |  |                              |                     | <b>Français</b><br>1860<br>SOSPEL |                 |

## LA LIGNE DE TRAMWAY DE MENTON A SOSPEL

Dans le cadre de l'amélioration des voies inter-vallées, la route carrossable Menton-Sospel a été achevée en 1868. Quelques décennies plus tard, après la mise en service de la voie ferroviaire littorale, des dessertes par tramways ont été étudiées, dans les villes côtières et dans certaines vallées. La Compagnie des T.N.L. a été chargée de l'exécution des projets et de l'exploitation des lignes.

En 1908, la construction de la ligne de tramway Menton-Sospel a débuté ; son inauguration a eu lieu au mois de mars 1912. Après la guerre de 1914/1918, elle a subi la concurrence des autocars et de la nouvelle ligne de chemin de fer de Nice à Coni. Son activité a cessé en juin 1933.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS  
DE NICE & DU LITTORAL

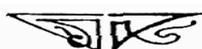
= = =

### GUIDE – HORAIRE

(Saison 1913–1914)

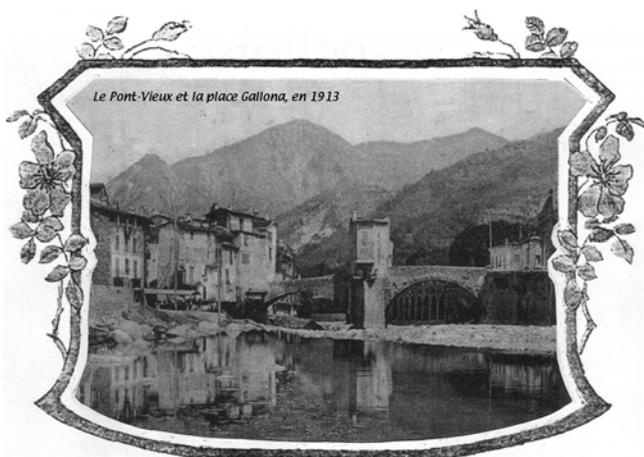
#### EXCURSIONS

dans le Département des Alpes-Maritimes



### Ligne de Menton à Sospel

La ligne de Menton à Sospel est, sans contredit, la plus curieuse du Réseau Départemental, non seulement à cause de ses sites admirables, mais surtout à cause de la hardiesse de sa construction et des difficultés qu'il a fallu vaincre pour s'élever de 380 mètres environ, dans une étroite vallée, entre deux montagnes à pic, sur un parcours de 6 km 500, c'est-à-dire du village de Monti, situé à 185 mètres d'altitude, au tunnel de Castillon, qui est à la cote de 565 mètres.



La longueur de la ligne est de 17 kilomètres et 300 mètres. Le trajet s'effectue en 1 heure 30 minutes.

Le train, partant de la place Saint-Joseph, à Menton, suit la rue Partouneaux, traverse, à la hauteur du monument commémoratif de la réunion de Menton à la France, les nouveaux jardins qui recouvrent le torrent du Careï, et, s'engageant sur l'avenue de la Gare, prend la rive droite du torrent, qu'il va suivre pendant 2 kilomètres.

Dès le départ, on aperçoit, en face de soi, par-dessus le viaduc de la voie ferrée qui coupe l'horizon, une immense muraille de rocs noirs aux pics dentelés, qu'on appelle la montagne de Saint-Agnès ; et on distingue, au sommet de cette chaîne, les ruines d'un château fort, qui se confondent avec les rochers, sur l'écran bleu du ciel. On remarque aussi, à gauche, dans la montagne, une maison blanche, seule note gaie dans ce triste paysage. C'est l'hôtel du Righi de Sainte-Agnès, à 700 mètres d'altitude. De ce point, la vue plane très loin sur les Alpes et sur la mer : elle s'étend jusqu'à la Corse, dont on distingue souvent les pics neigeux, par les claires journées d'hiver.

En sortant du jardin public, le tram, après avoir suivi l'avenue de la Gare, passe sous le viaduc de la voie ferrée, et entre dans l'étroite vallée du Careï, par la route de Menton à Sospel.

Il suit alors la colline de l'Annonciade, sur laquelle se dresse à 220 mètres d'altitude, le couvent de ce nom. La route qui y monte, en serpentant, était bordée autrefois de petites chapelles, stations du Chemin de Croix, aujourd'hui en ruines. A côté du couvent s'élève un hôtel auquel on accède par un funiculaire.

Sitôt qu'on a passé l'octroi de Menton, on aperçoit, sur la gauche, trois moulins superposés, connus sous le nom de "Moulins du Prince". Ces moulins, aujourd'hui abandonnés, ont joué jadis un certain rôle dans l'histoire de la Principauté Monégasque.

*En 1817, à la suite d'une disette, le Prince Honoré V accorda, à un commerçant de Marseille, le monopole de la fourniture du pain aux habitants de la Principauté. Il fit alors construire ces moulins sur le Careï, mais il paraît que les farines étaient de mauvaise qualité, et ce marché fut, par la suite, un des principaux griefs invoqués contre le Prince par la révolution de 1848, avec d'autres "ejusdem farinae" sans doute !*

On arrive bientôt à la villa Caserta, point terminus d'une ligne de tramway du réseau urbain de Menton. La rampe, quoique faible encore, commence à s'accroître.

La voie qui, depuis la sortie de la ville, suit la grande route de Menton à Sospel, est bordée à droite par le Careï et à gauche par la colline couverte de verdure, sur laquelle se détachent les brillants coloris des genêts et des valérianes sauvages.

On aperçoit, au-delà du torrent, la colline que couronne le petit village de Castellar.

(\* *Le village primitif de Castellar était situé à l'extrémité Nord de la crête de l'Orméa. Il doit certainement son nom au castellaras ou à la fortification médiévale qui l'ont dominé à 870 mètres d'altitude.*

*Cet ancien fief des Comtes de Vintimille est passé sous l'autorité du Comte de Provence en 1257.*

Attribué par succession à la branche des Lascaris-Vintimille de Castellar, ceux-ci ont construit une maison-tour fortifiée sur la colline de Saint-Sébastien, à une d'altitude plus basse de 363 mètres. En 1435, Ludovic et Henri Lascaris ont passé un accord avec les habitants du vieux Castellar pour construire un ensemble de 29 maisons fortifiées, d'égales dimensions, à proximité de la demeure seigneuriale et à l'origine du village actuel. Les Lascaris ont prêté hommage au Duc de Savoie en 1468. Le palais Lascaris, au bout de la rue principale, est d'une construction modeste, mais il renferme deux grandes salles dont les plafonds ont été peints, vers 1620, par le peintre Carlone.

Bientôt après, la voie abandonne la route, sur une longueur de 500 mètres, puis elle la retrouve dans la traversée du village de Monti, où elle entre en franchissant un viaduc en ciment armé, d'une seule arche, de 75 mètres de longueur, sur 24 mètres de hauteur.

Monti est déjà à une altitude de 186 mètres ; mais c'est surtout à partir de ce point que le tram s'élève graduellement dans une série de lacets, qu'on appelle " les lacets de Monti" ou de "Ibac Foran". Dans ce parcours, la voie passe à travers champs pendant plus de 2 kilomètres, laissant, sur sa droite, la grande route qu'on aperçoit de temps en temps au fond de la vallée.



On voit alors, à l'horizon, les hauts pics du Berceau et du Grammont et, au premier plan, la montagne de la Pena, dont la cime de 819 mètres a été surnommée "Le petit Cervin", à cause de sa forme qui rappelle en effet celle du pic fameux de la vallée de Zermatt.

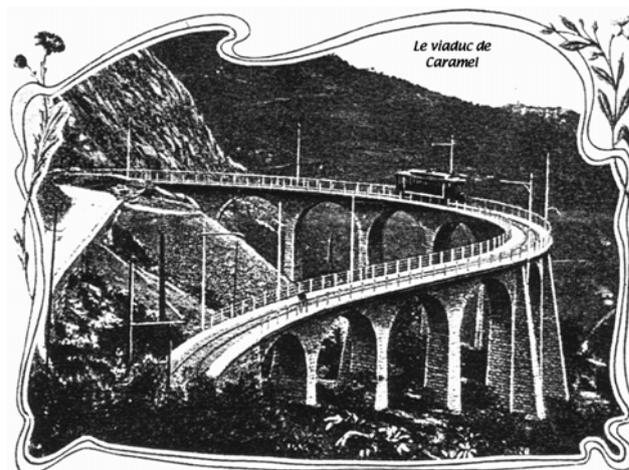
On côtoie ensuite les bases de la Siricocca et de Garuche, dont les sommets sont couronnés d'ouvrages militaires ; puis le mont Sella, séparé de la Pena par une gorge qu'on appelle, dans le pays, "Le Gourg-de-l'Oura", c'est à dire "le petit gouffre de l'heure".

En regardant attentivement les escarpements du Sella, on aperçoit la fenêtre d'une grotte, dont l'entrée est murée. Cette caverne est connue sous le nom de "Grotte de Saint-Bernard" ou "Grotte de l'Ermite". Elle est inhabitée depuis des siècles et il est aujourd'hui très difficile d'y arriver.

Au-dessous de l'unique fenêtre, une inscription, en grandes lettres rouges à moitié effacées par le temps, présente encore une vingtaine de signes parmi lesquels on déchiffre le mot "Balma" (grotte).

Mais certains guides mentionnent aussi cette curieuse inscription qu'on ne retrouve plus : "Christo la fece, Bernardino l'abito, 1528". La caverne, qui comprend deux salles, a reçu autrefois de nombreuses visites, comme le prouvent les inscriptions de noms sur ses parois.

Les éboulements de rochers ont vraisemblablement rendu, de nos jours, l'accès plus difficile.



Bientôt le tram traverse le Careï sur un pont de cinq arches de 8 mètres et d'une hauteur de 16 mètres, à la cote de 415 mètres ; puis il arrive, toujours montant, au fameux viaduc de Caramel. Ce pont, qu'on aperçoit de plus de 2 kilomètres, est d'une hardiesse remarquable et, peut être, unique dans son genre. Il a la forme d'un fer à cheval, ou mieux d'un oméga. Sa longueur est de 120 mètres et sa hauteur de 14,25 mètres. Le rayon de la courbe est de 30 mètres seulement et la pente de la voie, sur cet ouvrage, est de 0,04 mètres en moyenne.

Au milieu du pont, à la cote de 430 m., la vue, qui embrasse toute la vallée du Careï, est réellement féérique.

Arrêtée à droite et à gauche par des collines couvertes de verdure, elle se prolonge jusqu'au Cap-Martin, Menton et la pleine mer.

Du viaduc de Caramel on arrive assez rapidement à la station de Castillon ; c'est le point culminant de la voie. On aperçoit alors sur la montagne le village de Castillon, bâti depuis 25 ans à peine, au Col de Guardia ou de Castillon. Il est dominé par les ruines de l'ancien village (alt. 782 mètres), victime du tremblement de terre de 1887.

(\* Castillon doit sans doute son nom à une petite fortification. Le premier village était situé sur la crête étroite surplombant le col, côté Sud. A cet emplacement se trouvait autrefois un habitat ligure, en partie recouvert par un château fortifié et un village médiéval.

Le lieu est cité en 1157, sous sa forme latine "Casteglonem". A cette date, il appartient aux Comtes de Vintimille. Lors du partage du Comté, en 1258, il est octroyé au Comte de Provence. Le Duc d'Anjou l'inféode alors à Guillaume Vento de Menton, en 1263. Le Comte de Tende s'en empare en 1274. Il retourne à Guillaume Vento, en 1279. Les Vento le vendent aux Grimaldi, en 1346. Ensuite, la communauté de Sospel a acquis le château de Castillon en soldant une dette de 770 florins d'or, à la place de l'un des Grimaldi. En 1702, Victor-Amédée II, Duc de Savoie, a honoré la Cité de Sospel en lui décernant le titre de "Comtesse des lieux de Moulinet et de Castillon".

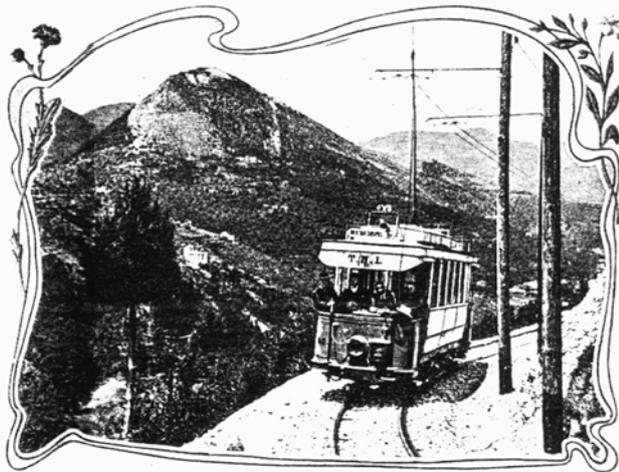
Le tremblement de terre, survenu en 1887 renversa la plus grande partie du village ; ses habitants s'empressèrent de le reconstruire, alors, un peu plus bas sur le Col. Une seconde fois il a été implanté encore plus bas dans la vallée, après sa destruction en 1944/1945.



Le tunnel de Castillon s'ouvre à 50 mètres de la station. Il a une longueur de 771 mètres, en ligne droite.

La descente vers Sospel commence à la sortie du tunnel, sur une longueur de 4 km 900 mètres ; la différence de niveau entre les deux points étant de plus de 200 mètres.

On suit, à mi-coteau, la rive droite du Merlanson, petit affluent de la Bévéra. De l'autre côté du ravin s'élèvent les collines qui séparent le bassin de la Roya de celui du Paillon et notamment la colline du Barbonnet, sur laquelle se détache le fort qui défend cette vallée (*en 1913, il s'agit du fort de la ligne Séré de Rivière*). On aperçoit alors très bien les deux villages de Castillon, qu'on peut suivre longtemps des yeux en descendant sur Sospel.



La descente sur Sospel, derrière à gauche le Barbonnet

On pénètre dans la vieille Cité, en passant devant les ruines d'un château fort et de remparts qui semblent placés là pour indiquer déjà au voyageur qu'il entre dans une ville pleine de souvenirs d'une gloire passée et on débarque sur une petite place, à deux pas de la Mairie.

En quittant la gare des trams, on débouche sur la place Saint-Pierre ou place de la Mairie, sur laquelle une fontaine rustique laisse couler, à pleins bords, une eau de source fraîche et limpide. L'Hôtel de Ville, situé au fond d'un jardin, a fort bon air avec son écusson représentant St-Georges, terrassant le dragon, et l'exergue "Civitas Hospitellum"

On peut, pour visiter la vieille cité, prendre en sortant de la place, la rue Saint-Pierre, qui fut certainement aux temps jadis, la plus belle et la plus importante de l'enceinte fortifiée. On rencontre sur la gauche, une grande façade en pierre de taille noircies par le temps.

C'est l'ancienne maison dite "du Viguiier", qui se tient encore d'aplomb au milieu des maisons voisines, dont les ventres s'avancent sur la chaussée d'une façon parfois inquiétante.

La rue Saint-Pierre débouche sur une petite place, en face de l'église Saint-Michel ; édifice imposant dont la construction est du XVI<sup>e</sup> siècle, tandis que celle du curieux clocher qui y est adossé remonte au XIII<sup>e</sup> siècle.

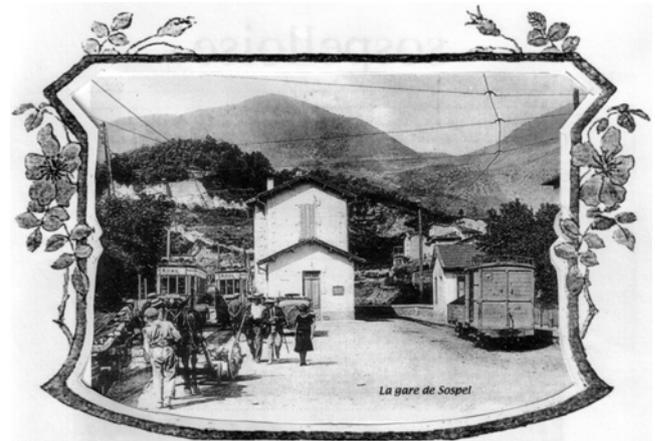
L'église, très riche et très vaste, rappelle la Cathédrale Sainte-Réparate de Nice. Elle renferme des tableaux anciens et des retables d'une grande valeur artistique, ainsi qu'une balustrade remarquable du maître-autel en marbre du pays.

En sortant de l'église, on peut descendre vers la Bévéra, que l'on traverse sur le nouveau pont construit en 1908, et on arrive alors, en quelques minutes, par la rive gauche du torrent, au pont de pierres du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce vieux pont est une des curiosités de Sospel et il fait la joie des photographes amateurs. Il a deux arches ; le pilier du milieu supporte une maisonnette. On traverse le rez-de-chaussée de la maison, séparé en deux corps de bâtiment, dans lesquels est installé un petit magasin de mercerie avec l'enseigne "Au Bon Marché".

En dehors du pilier s'avance un balcon, couvert de caisses à fleurs, qui se penche bien imprudemment vers la rivière. Il lui arrivera tôt ou tard un accident !

En sortant du pont, on trouve, sur la rive droite, une belle promenade ombragée de platanes. Cette promenade a été créée sur l'emplacement de l'église Saint-Pierre. Réparée et agrandie en 1347, cette église paroissiale fut détruite au début du XIX<sup>e</sup> siècle. On voit encore, sur la promenade même, de fort beaux chapiteaux en marbre blanc qui servent de bancs. Ces pierres témoignent de la richesse de l'ancienne église.

La promenade est contiguë à la place de la Mairie, par laquelle on arrive, en deux minutes, à la station des trams ; et on revoit, en rentrant à Menton, d'abord les deux villages de Castillon, qui se présentent alors de face, puis le curieux viaduc de Caramel et en suivant les nombreux lacets de la voie, de nouveaux paysages dans la vallée.



(Récit extrait d'un document communiqué par Raymond Millet)



\* Les notes historiques, en italique, dataient du début du XX<sup>e</sup> siècle. Celles marquées d'un astérisque (\*) ont été modifiées, compte-tenu des recherches en histoire régionale effectuées depuis plus d'un siècle.

# Sentence d'arbitrage entre la Commune de Sospel et Aicard Tosana



*Datée du 21 Février 1217, elle fait partie des tout premiers documents connus, concernant la communauté sospelloise sous les Comtes de Vintimille.*

Deux documents, plus anciens et respectivement datés des années 1095 et 1157, mentionnaient déjà un lieu de Sospel, mais ils ne fournissaient aucune précision sur son emplacement dans la vallée de la Bévéra ou sur son organisation communautaire.

Cette sentence est très intéressante car sa lecture apporte quelques détails sur ces deux sujets, au cours d'une période de rapports tendus entre la Commune de Gênes et les Comtes de Vintimille, qui s'est terminée par le partage du Comté en 1258.

L'un des écrits originel était conservé autrefois aux archives de Sospel. Une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouve actuellement au Château de Santana, en Italie. M. Roland Gherzi, Président de la S.A.H.M., a aimablement fourni un exemplaire de cette copie. Le texte, en latin médiéval, est d'une écriture continue qui comporte des rappels et des formules d'usage. Pour plus de clarté la traduction a été divisée en paragraphes. En voici la teneur :

*"Au nom du Christ. Nous, Ugo Chancelier, Obertus Ballucus et Otto Raficota, arbitres choisis entre Aicard Tosana et son fils Guilelm d'une part, et Guilelm de Arbera pour la Commune de Sospel d'autre part, au sujet du procès et du litige qui s'était élevé entre eux, tel qu'il est contenu dans le compromis fait à partir de là par Albert de Rivalgario, notaire, nous prononçons de cette manière pour accord :*

*- à savoir, que Aicard Tosana et ses héritiers s'acquittent au profit de la Commune de Sospel de 6 livres de Gênes d'ici à la fête de la Saint-Jean du mois de juin prochain ;*

*- et qu'ils prêtent serment à la Compagnie de Sospel ("Compagnam") comme les autres hommes de ce lieu prêtent serment (à ladite compagnie) ;*

*- et qu'ils s'acquittent des collectes ("dacitis et avariis") imposées au nom de la Commune de Sospel comme les habitants de Sospel (s'acquittent de ces impositions.*

*(Cette disposition s'applique)... pour les possessions qu'ils ont ou auront sur le territoire de Sospel, ceci bien qu'ils ne soient pas tenus d'habiter à l'intérieur (de la Ville) de Sospel ; à moins d'une ordonnance des Comtes (prise) pour nécessité de guerre, (qui oblige à se loger dans l'agglomération) avec les armes convenables et nécessaires (pour constituer la milice).*

*En outre, Nous disons et prononçons :*

*- que ledit Aicard et ses héritiers — (c'est-à-dire) parmi ses enfants légitimes qui auront prêté serment à la Compagnie de Sospel — puissent détenir et faire paître 7 pastours\* de troupeaux de brebis, où ils le voudront sur le territoire de Sospel, (mais pour chaque lieu-dit) vers le ban et la place qu'occupent ou pourraient occuper les habitants de Sospel, ( ceci concerne les) troupeaux de ses brebis et troupeaux de 20 bovins ayant hiverné et veaux n'ayant pas hiverné, mais nés de ceux-ci.*

*(\* Le pastour était une unité pastorale de 50 brebis).*

*- qu'ils puissent tenir toutes leurs brebis ou troupeaux qu'ils pourraient avoir selon les circonstances, (ainsi que) les gardiens de ces brebis ;*

*A savoir, sur le territoire de Sospel pour n'importe lequel de ces troupeaux de 20 brebis ou plus, si cela résulte de la volonté des Comtes et des Consuls en place ; mais (à partir) de la Colle de Berrins ("Colla de Berrino") , en haut (autant qu'il peut aller) vers Breil (soit jusqu'à la Baisse de Levens), et en bas, de même, jusqu'à l'eau de la Bévéra ("aquam Bevare")... En outre nous prononçons :*

*- que la Commune de Sospel n'empêche pas ledit Aicard et ses héritiers de tenir et faire paître, de la façon susdite, des troupeaux de brebis et des troupeaux de gros bétail, sur le territoire de Sospel ...et comme il est d'usage de défendre les troupeaux de brebis (propriétés) des hommes desquels elle a reçu le prix pour la vente de l'herbe (des pâturages) ;*

*- que les Consuls de Sospel fassent prêter serment ("cintiagum"), avec dans l'esprit de tout le peuple : d'être attentif, d'observer et de ne pas contrevenir à la décision d'accord susdite.*

*En sus, Nous, Seigneur Comte Guilelm et Seigneur Manuel, frères, approuvons la décision d'accord rendue entre Aicard Tosana et son fils Guilelm d'une part, et la Commune de Sospel d'autre part, par lesdits arbitres ; Nous souhaitons que ledit Aicard et ses héritiers puissent tenir sur le territoire de Sospel ses troupeaux de brebis et ses troupeaux de gros bétail comme il est contenu dans la décision susdite, sans contradiction des hommes de Sospel et de toutes personnes à leur égard. Si quelqu'un s'opposait à cette décision Nous lui imposons une peine ("bandum") de 100 livres de Gênes, en notre faveur.*

*En outre et à ce sujet, 2 copies identiques ont été faites... dont celle-ci qui a été établie au nom de la Commune de Sospel.*

**Fait à Sospel \*, sur la place de l'autre côté du pont, en l'an 1217, 4<sup>e</sup> indiction, le 21 février vers le soir.** (\* Dans le texte, le toponyme est "Cespeello")

**Témoins :** Sieur Raimondus, juge de Vintimille et Sieur Jacobus, juge d'Oneglia et Sieur Raymondus Saxus de Vintimille et Sieur Raymondus de Roca..., Rembaldus et Obertus Rechilenda et Faraldus du Pont et Ventolin de Gênes.

*Moi, Albert de Rivalgario, notaire du Sacré Palais, j'ai écrit sous la dictée desdits arbitres.*



*Extrait de la "Bergamena antica" , existante dans les archives de la Cité de Sospello, par le Signor Chanoine D. Gio Battista Lanteri, expert en écritures anciennes, Giosepe Antonio Rostagni, notaire collégial, étant secrétaire et archiviste de ladite Cité" (suite à la dernière page)*

*- Traduction du texte latin par Gilbert Gnech -*

## Commune de Gênes



En 1217, Sospel, alors dénommé **Cespeello**, était encore une possession des Comtes de Vintimille. Mais au XII<sup>e</sup> siècle, sous la poussée expansive génoise, le Comté avait dû faire un serment d'allégeance à la Commune de Gênes. Ainsi selon l'acte ci-dessus, la sentence a été approuvée par Guilelm et Manuel de Vintimille, mais elle a été écrite sous la dictée de trois arbitres génois.

Cependant, sur le plan local, les Sospellois disposaient de solides institutions communautaires :

A l'image de Gênes, les habitants dudit lieu avaient constitué une Commune, administrée par des Consuls.

Ce pouvoir consulaire établissait le montant des recettes communautaires et fixait les quotes-parts des dépenses et impositions comtales.

Il édictait les règlements, prescriptions et bandiments\* destinés à organiser les activités économiques et sociales de la ville et de son territoire. (\* Le bandiment était la réglementation par un ban d'une portion du territoire)

Les chefs de famille et les propriétaires sospellois participaient à cette vie communale par l'intermédiaire d'une Compagnie (*Compagnam*).

Après avoir prêté un serment d'engagement à la Compagnie, ils juraient de respecter toutes les décisions prescrites.

Cette association a pu prendre la forme d'une confrérie laïque et politique, telle la "*Compagnie du Saint-Esprit*" à son origine. Ensuite, elle est devenue une simple confrérie de dévotion, chargée des œuvres de charité de la Cité de Sospel.

L'arbitrage génois confirmait la personnalité juridique de la Commune et de sa Compagnie, ainsi que ses pouvoirs réglementaires, étendus à tout son territoire et pour toute personne y résidant.

Après 1258, le Comte de Provence, nouveau suzerain centralisateur, a installé à Sospel son représentant (*Vigui*) et un juge, ce qui a modifié les attributions et les compétences de la Commune.

## Comtes de Vintimille



Dès cette époque, un pastoralisme important a généré des différends au sujet des pâturages, entre les communautés voisines ou entre la Commune et des éleveurs étrangers dits "*foresties*". (On peut noter que les confins avec Breil ont été fixés dès l'année 1260.)

En ce qui concernait les limites de ces zones très convoitées, la réglementation communale devait établir aussi un certain équilibre entre l'agriculture et les pasteurs.

La famille Tosana n'habitait pas à l'intérieur de la ville. Cependant elle obtenait un droit de pâture, mais en contrepartie, elle devait se soumettre aux mêmes devoirs que les autres Sospellois. (L'historien Alberti cite Tosani parmi les familles sospelloises de 1728 et des Tosani habitent encore à Breil actuellement.)

Les pâturages ont été également une source de revenus. Les termes du texte ("*...le prix pour la vente de l'herbe*") préfiguraient la mise en place des bandites communales\*. Dans l'acte, l'espace attribué à Tosana correspondait aux bandites de Berrins et de Hierbi du XVII<sup>e</sup> siècle. \* (Le terme régional de "bandite" date de la fin du Moyen-Âge et il est resté en usage jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Il désignait les portions du territoire dont on commercialisait les herbages pendant la bonne saison, au lieu de les réserver au seul usage des éleveurs du lieu ou "nourriguies".)

Enfin, il s'agit du premier document qui permet de situer, avec certitude, l'emplacement de l'agglomération sospelloise, au confluent de la Bévéra et du Merlanson et à l'intérieur du triangle formé par les trois églises : St-Pierre, St-Michel, St-Nicolas. Ces lieux de culte sont attestés par une charte de 1229. Un pont (de bois ou de pierres ?) reliant la Cité au Bourg primitif était également déjà construit, mais aucun vestige n'en subsiste.

La rédaction de l'acte s'est faite "*sur la place de l'autre côté du pont*", sans doute l'actuelle place Saint-Nicolas où se trouvaient alors les biens de la Compagnie du St-Esprit : la "*Logihas*" et une vigne de cette Confrérie y sont mentionnées en 1371.

**Les membres du Cercle se réunissent mensuellement au Foyer des 4 Saisons (Avenue de la 1<sup>ère</sup> D.F.L), le soir à 18 heures 30. Voici les dates des prochaines réunions en 2006 :**

**Mardi 24 Janvier ; Mardi 14 Mars ; Mardi 11 Avril ; Mardi 9 Mai ; Mardi 13 Juin.**

*Assemblée Générale le Samedi 11 Février 2006, à 17 heures.*

**Toutes les personnes intéressées par l'Histoire et le Patrimoine sospellois sont cordialement invitées à se joindre à nous. Le Cercle recherche également des documents et des photos anciennes. Renseignements auprès de : M. Raymond MILLET, 9 avenue Jean Médecin 06380.**



**A tous nos lecteurs, nous formulons le vœu suivant pour l'année 2006 :**

*A l'an que ven !  
E qu'en fin d'anaia,  
Se noun sen de mai  
Que noun siguen de menou.*

*A l'an qui vient !  
Et qu'en fin d'année,  
Si nous ne sommes pas de plus  
Que nous ne soyons pas de moins.*